

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2022/01

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 13 janvier 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

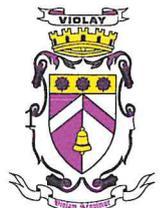
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert

GIROUD Marc
SERRAILLE Joëlle
PERRIER Guy
LANGE Audrey
BISSAY David
LAURENT Michel

Excusés : BLANCHARD Valérianne (pouvoir à Mr Michel Laurent)
LAURENT Maël

Désignation du secrétaire de séance : DENIS Chantal



Ordre du jour :

I - DELIBERATIONS :

1. Autorisation donnée au Maire pour régler les factures d'investissements avant le vote du budget
2. Récupération de TVA sur les travaux du multiservice
3. Approbation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le lot 03 du lotissement les Violettes.
4. **CCFE :**
 - ✓ Aide aux Entreprises :
 - Prolongation de la convention d'autorisation et de délégation Région/Commune (la Région étant seule compétente pour décider l'octroi des aides aux entreprises).
 - Versement de l'aide au Restaurant « Le Chêne ».
 - ✓ ZA Les Gagères
 - Avenant à la convention de gestion des prestations techniques de petits travaux et d'entretien.
 - Vente de trois parcelles de terrain.
 - ✓ Dématérialisation des autorisations d'urbanisme.
 - Approbation des conditions générales d'utilisation du téléservice.
 - ✓ Approbation de la convention autorisant la réalisation des travaux concernant l'aire de covoiturage sur le domaine public communal.

II - DIVERS :

1. Point sur les travaux du centre bourg
2. Point sur les travaux assainissement route du Pin Bouchain
3. Etude diagnostic assainissement
4. Plantation de haies – Plan de relance destiné aux agriculteurs

III - QUESTIONS DIVERSES

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Remarque de M. LAURENT : Eoliennes : rajouter les différentes remarques sur les impacts qui n'ont pas été reprises en totalité par le dernier compte-rendu. La pollution des sols par les masses de béton a été abordée : il est vrai que la quantité de béton qui devra être coulée dans le sol est importante et seule une partie sera recyclée, d'autre part, la construction des éoliennes génère du CO2. L'extraction, la transformation et le transport des matières premières avant construction sont nécessairement générateurs d'importants volumes de CO2. Le bilan carbone global, n'est donc pas neutre ! sauf si l'on regarde seulement le CO2 généré en cours de fonctionnement de l'éolienne. Mme le Maire remarque que tous les travaux génèrent effectivement plus ou moins de CO2. Mr Laurent rappelle également que, comme beaucoup de projets, les habitants sont d'accord avec les avantages mais pas sur les inconvénients. Il conviendrait que chacun fasse un effort pour réduire sa consommation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent, avec ajout de ces éléments.

☐ LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 25.09.2021

07 DECEMBRE 2021	
2021.09.01	<u>Fixation du prix du lot 04 du lotissement les Violettes II</u>
2021.09.02	DM Lotissement les Violettes II
2021.09.03	DM 02 Budget Principal
2021.09.04	DM Budget Espace Tourisme et Loisirs
2021.09.05	Avis du conseil municipal sur les éoliennes
2021.09.06	DM 04 Budget Assainissement

I - DELIBERATIONS :

1. **Autorisation donnée au Maire pour régler les factures d'investissements avant le vote du budget**
Il s'agit des factures suivantes : SOGEA (travaux route du Pin Bouchain) – 5 733 € HT pour les eaux pluviales et 79 568.83 € HT pour l'assainissement.
JVS (logiciel MAIRISTEM) – Forfait annuel 5 208 € TTC.
Et d'un titre de la CUMA (parts sociales) de 60 € sur une facture de 72 € TTC.
2. **Ajout d'une délibération concernant la récupération de TVA sur les travaux du multiservice.**
Mme le Maire, après entretien avec la trésorerie, demande à l'assemblée si elle l'autorise à lui présenter une délibération pour l'assujettissement de la TVA des travaux concernant le multiservice (466.000 €). Sans cette délibération, la TVA ne pourra en aucun cas être récupérée puisque le local est destiné à être loué, ce qui représente presque 100.000 euros. Cette délibération vaut également pour les loyers qui seront assujettis à la TVA, que le gérant pourra à son tour récupérer.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour assujettir cette opération à la TVA.
3. **Lotissement les Violettes**
Approbation de la **convention de servitude avec ENEDIS pour le lot 03** du lotissement les Violettes.
La ligne à moyenne tension passe sur le terrain N°3
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de servitude avec ENEDIS.
4. **CCFE :**
 - ✓ **Aide aux Entreprises :**
 - Prolongation de la convention d'autorisation et de délégation Région/Commune (la Région étant seule compétente pour décider l'octroi des aides aux entreprises).
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la prolongation de la convention.
 - Versement de l'aide au Restaurant « Le Chêne ». Dans le cadre de l'aide accordée aux entreprises par la commune, FOREZ EST et la Région, une aide de 503 € sera versée au restaurant le Chêne.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de l'aide de 503 € au restaurant « Le Chêne », au titre de la part communale.
 - ✓ **ZA Les Gagères**
 - Avenant à la convention de gestion des prestations techniques de petits travaux et d'entretien.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant de prorogation de la convention.
 - Vente de trois parcelles de terrain : deux parcelles ont été vendues à F. Imbert, une pour l'agrandissement de son activité, l'autre pour sa fille pour un cabinet d'esthétique. Une parcelle est en cours de vente à deux dentistes pour l'implantation d'une clinique dentaire avec 10 emplois en prévision.
 - ✓ **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme.**
 - Approbation des conditions générales d'utilisation du téléservice suite à la mise en place d'une plateforme à la disposition du public et dédiée aux demandes d'autorisation d'urbanisme.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions générales d'utilisation du téléservice.
 - ✓ Approbation de la convention autorisant la réalisation des **travaux** concernant l'**aire de covoiturage** sur le domaine public communal.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention correspondante.

II - **DIVERS** :

5. **Point sur les travaux du centre bourg**

Les travaux de Loire Habitat avancent correctement, malgré 2 semaines d'intempéries en novembre/décembre. Les finitions intérieures du commerce seront réalisées avant celles des appartements, pour une prévision de livraison début août. On peut donc espérer une ouverture du multiservice en septembre/octobre.

Les travaux d'assainissement de la rue St Roch débuteront dès que SOROC aura terminé le gros œuvre, c'est-à-dire après le 6 mai. La terrasse pourra commencer dès la fin des travaux d'assainissement sur la partie basse pour qu'elle soit opérationnelle en même temps que le commerce. Les appartements seront terminés en fin d'année.

6. **Point sur les travaux assainissement route du Pin Bouchain**

Les travaux d'assainissement de la route du Pin Bouchain sont terminés malgré les 2 semaines d'intempéries qui n'ont pas permis de reboucher les tranchées avant mi-décembre. La décision prise de se servir de l'ancien réseau d'assainissement pour le réseau séparatif d'eau de pluie, plutôt que d'en créer un entièrement neuf, nous a permis de réaliser des économies substantielles. En effet, l'estimation avait été faite à 104.000 €, pour un réseau entièrement neuf, mais il n'aura coûté in fine que 5.733 €. D'autre part, le coût du réseau d'assainissement entièrement rénové, est de 79.568 € au lieu des 85.000 € estimés. Le Département a prévu de refaire entièrement la couche de roulement du carrefour jusqu'au chemin de la Maitre, dès le printemps.

7. **Etude diagnostic** : L'étude est terminée. Une réunion a eu lieu la semaine passée. La classification des travaux à venir, ainsi que leur estimation, seront regroupées dans un rapport final.

La priorité 1 comprend les travaux de la rue du Pin Bouchain (réalisés), ceux de la rue St Roch (prévus en 2022), mais également la déconnection du trop-plein des réservoirs d'eaux de source qui devra se déverser dans le ruisseau allant à la station d'épuration. Cet apport d'eau à la station représente 15 m³ par jour, ce qui est très conséquent. En effet, 1 million de m³ par an, provenant des eaux de pluie et des eaux de sources est traité à la station, et ne devrait pas l'être... Il est donc indispensable de déconnecter toutes ces eaux parasites au plus vite.

La priorité 2 concerne la continuité des travaux du centre bourg avec la rue principale et le rejet des eaux de pluie du bourg dans la zone humide en contrebas du promontoire de la Madone.

Lors des travaux sur la rue centrale, de la pharmacie jusqu'au rond-point, une approche globale, notamment sur le profil de la rue, avec mise aux normes pmr des trottoirs, devra être menée. Ensuite, une étude sera réalisée pour emmener les eaux de pluie via le talweg du Morillon dans le ruisseau de Fontbonne. Cette opération aura l'avantage d'assurer un approvisionnement supplémentaire pour l'étang de Fontbonne.

On trouve en priorité 3, les rues C. Linder et J. Vergnier, ainsi que des travaux de remise en état sur d'autres secteurs.

Mme le Maire rappelle que la compétence « assainissement » sera transférée en 2026 à la Communauté de Communes. Les taux de subventions seront moins élevés, et le coût de ces travaux doivent être impérativement financés par le budget assainissement, qui doit s'équilibrer avec le prix de vente de l'eau. Pour l'instant, le Département propose des aides complémentaires à l'Agence de l'eau, ce qui ne sera peut-être plus le cas dans 2 ou 3 années, mais ce qui nous permet d'être subventionnés jusqu'à 80% du coût des travaux, et donc de minimiser la hausse du coût de l'eau auprès de l'utilisateur.

En ce qui concerne la route du Chêne, il conviendra de monter le dossier cette année pour solliciter la subvention en fin d'année.

8. **Plantation de haies – Plan de relance destiné aux agriculteurs**

Dans le cadre du plan de relance, il est proposé des subventions aux agriculteurs pour replanter des haies.

III - QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de l'épicerie : l'ouverture de l'épicerie à l'emplacement de l'ancien bar est prévue pour la semaine prochaine, par Mr et Mme Pontegnien. Nous les remercions d'avoir accepté de s'installer à Violay pour reprendre ce commerce. Nous leur souhaitons une excellente intégration et un très beau projet avec le multiservice pour le deuxième semestre 2022.

Ecole – ATSEM et cantine : Avec le COVID, les absences se répètent. Il est important de prévoir des remplacements rapides en cas d'absence, notamment pour la cantine. Nous avons donc fait un appel au bénévolat. Une seule personne a répondu à l'appel. Nous l'avons donc sollicitée jeudi dernier pour assurer le rang de l'école et le service avec Mme Windel. Cette personne est malheureusement arrivée en retard, ce qui peut poser problème si on atteint la cinquantaine d'enfants, on voit donc la limite de ce système. Par contre, le service a été très bien rendu, et nous la remercions de sa participation.

Aire bivouac : Les travaux pour l'aire de bivouac débuteront en début d'année pour assurer une ouverture au printemps. Cette aire de bivouac devra en effet être réalisée pour la sortie du topoguide afin d'être référencée. Il s'agira d'un espace sanitaire en bois, accessible avec un boîtier digital. Une cabadienne (tente en bois) sera également installée.

Micro crèche : M. LAURENT demande où en est le projet de micro-crèche.

Mme le Maire confirme que ce projet avance. La réunion prévue entre les porteurs du projet, la CAF et Forez Est a dû être repoussée pour cause de cas COVID... En ce qui concerne le bâtiment, une proposition de construction, avec chiffrage, sera remise début février. La nécessité de garder des enfants de Violay qui vont pour l'instant dans le Rhône, faute de place auprès des assistantes maternelles, est évidente, d'autant plus que les enfants en âge d'aller à l'école, sont également scolarisés dans le Rhône. L'étude par Forez-Est est positive, tout comme la CAF. Trois appartements sont prévus à l'étage, ainsi qu'un appartement pmr au rez-de-chaussée, à côté de la crèche. Le point important est la recherche d'investisseurs qui pourraient porter ce projet. Si aucun investisseur privé n'est trouvé, il faudra se poser la question de son financement par la commune.

Bulletin municipal : Distribution du bulletin à prévoir à partir du 24/25 janvier.

M. LAURENT signale qu'il a été contacté par Mme CHAZOT au sujet d'un courrier adressé au Conseil Municipal concernant la dénomination de la place Perrier. Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de Mme CHAZOT et la réponse à celui-ci.

Mr Laurent demande à Mme le Maire si elle parraine un des candidats à la Présidence de la République.
Mme le Maire répond qu'elle ne l'envisage pas.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021 :

1^{er} mars - 29 mars - 3 mai - 14 juin - 19 juillet

Dates des élections sur 2022 :

Elections présidentielles :

- 10 et 24 avril 2022

Elections législatives

- 12 et 19 juin 2022

La Secrétaire de séance,
Chantal DENIS



Fait en Mairie, le 18 janvier 2022,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT

